



**RETURN BIDS TO:**  
**RETOURNER LES SOUMISSIONS À :**  
Agence Parcs Canada, Module de réception des soumissions  
Services nationaux de passation des marchés  
220, 4<sup>e</sup> Av. S.-E., bureau 720  
Calgary (Alb.) T2G 4X3  
N° de télécopieur : 866-246-6893

**INVITATION TO TENDER**  
**APPEL D'OFFRES**

**Tender To: Parks Canada Agency**  
We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefore.

**Soumission à : l'Agence Parcs Canada**  
Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments – Commentaires

Vendor/Firm Name and Address  
Raison sociale et adresse du fournisseur ou de l'entrepreneur

**Issuing Office – Bureau de distribution**

Agence Parcs Canada  
Services nationaux de passation des marchés  
220, 4<sup>e</sup> Av. S.-E., bureau 720  
Calgary (Alb.) T2G 4X3

<b>Title – Sujet :</b> Réfection de la promenade Akamina – Parc national des Lacs-Waterton		
<b>Solicitation No. – N° de l'invitation :</b> 5P420-19-0205/A		<b>Date :</b> 31 juillet 2019
<b>GETS Reference No. – N° de référence du SEAOG :</b> PW-19-00883617		<b>Client Ref. No. – N° de réf. du client :</b> 1519
<b>Solicitation Closes – L'invitation prend fin :</b>		
<b>at – à</b> 14 h	<b>on – le</b> 4 septembre 2019	<b>Time Zone – Fuseau horaire</b> MDT – HAR
<b>F.O.B. – F.A.B.</b> <b>Plant – Usine :</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination :</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other – Autre :</b> <input type="checkbox"/>		
<b>Address Inquiries to: – Adresser toute demande de renseignements à :</b> Jen Maheu <a href="mailto:jennifer.maheu@canada.ca">jennifer.maheu@canada.ca</a>		
<b>Telephone No. – N° de téléphone :</b> 587-432-8458		<b>Fax No. – N° de télécopieur :</b> 866-246-6893
<b>Destination of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destinations des biens, services et construction :</b>  See Herein – Voir aux présentes		

**TO BE COMPLETED BY THE BIDDER (type or print)**  
**À REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE (dactylographier ou écrire en caractères d'imprimerie)**

<b>Vendor/Firm Name – Nom du fournisseur ou de l'entrepreneur :</b>	
<b>Address – Adresse :</b>	
<b>Name of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm</b> <b>Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur ou de l'entrepreneur :</b>	
<b>Title – Titre :</b>	
<b>Telephone No. – N° de téléphone :</b> _____	
<b>Facsimile No. – N° de télécopieur :</b> _____	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

Solicitation No. – N° de l'invitation  
5P420-19-0205/A

Amd. No. – N° de la modif.

Buyer – l'acheteur  
Jen Maheu

Client Ref. No. – N° de réf. du client  
1519

File Name – Nom du dossier  
Réfection de la promenade Akamina – Parc national des Lacs-Waterton

---

## INVITATION À SOUMISSIONNER

### AVIS IMPORTANT AUX SOUMISSIONNAIRES

#### Dépôt direct

Le gouvernement du Canada a remplacé les chèques par des paiements de dépôts directs, un transfert électronique de fonds déposés directement dans un compte bancaire. Les nouveaux fournisseurs qui obtiennent un contrat seront tenus d'enregistrer leurs informations de dépôt direct avec Parcs Canada pour recevoir le paiement.

Des informations complémentaires sur cette initiative du gouvernement du Canada sont disponibles à :  
<http://www.depotdirect.gc.ca>

## TABLE DES MATIÈRES

### INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES AUX SOUMISSIONNAIRES (IP)

- IP01 Documents de soumission
- IP02 Demandes de renseignements pendant l'appel d'offres
- IP03 Visite des lieux
- IP04 Révision des soumissions
- IP05 Résultats de l'appel d'offres
- IP06 Fonds insuffisants
- IP07 Période de validité des soumissions
- IP08 Documents de construction
- IP09 Sites Web

### R2710T INSTRUCTIONS GÉNÉRALES – SERVICES DE CONSTRUCTION – EXIGENCES RELATIVES À LA GARANTIE DE SOUMISSION (IG) (2019-05-30)

Les articles suivants de la clause R2710T sont reproduits sur le site Web

<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R>

- IG01 Dispositions relatives à l'intégrité – soumission
- IG02 La soumission
- IG03 Identité ou capacité civile du soumissionnaire
- IG04 Taxes applicables
- IG05 Frais d'immobilisation
- IG06 Immatriculation et évaluation préalable de l'outillage flottant
- IG07 Liste des sous-traitants et fournisseurs
- IG08 Exigences relatives à la garantie de soumission
- IG09 Livraison des soumissions
- IG10 Révision des soumissions
- IG11 Rejet de la soumission
- IG12 Coûts relatifs aux soumissions
- IG13 Numéro d'entreprise – approvisionnement
- IG14 Respect des lois applicables
- IG15 Approbation des matériaux de remplacement
- IG16 Évaluation du rendement
- IG17 Conflit d'intérêts / Avantage indu.
- IG18 Code de conduite pour l'approvisionnement – soumission

### CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES (CS)

- CS01 Condition d'assurance

### DOCUMENTS DU CONTRAT (DC)

### FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION (SA)

- SA01 Identification du projet
- SA02 Nom commercial et adresse du soumissionnaire
- SA03 Offre
- SA04 Période de validité des soumissions
- SA05 Acceptation et contrat
- SA06 Durée des travaux
- SA07 Garantie de soumission
- SA08 Signature

### APPENDICE 1 – FORMULAIRE DE PRIX COMBINÉS

### APPENDICE 2 – DISPOSITION RELATIVE À L'INTÉGRITÉ – LISTE DE NOMS

### ANNEXE A – ATTESTATION D'ASSURANCE

### ANNEXE B – FORMULAIRE D'ATTESTATION

## **INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES AUX SOUMISSIONNAIRES (IP)**

### **IP01 DOCUMENTS DE SOUMISSION**

1. Les documents suivants constituent les documents de soumission :
  - a. Appel d'offres – Page 1;
  - b. Instructions particulières aux soumissionnaires;
  - c. Instructions générales – services de construction – exigences relatives à la garantie de soumission R2710T (2019-05-30);
  - d. Clauses et conditions identifiées aux « Documents du contrat »;
  - e. Dessins et devis;
  - f. Formulaire de soumission et d'acceptation et tout appendice s'y rattachant; et
  - g. Toute modification émise avant la clôture de l'invitation.

La présentation d'une soumission constitue une affirmation que le soumissionnaire a lu ces documents et accepte les modalités qui y sont énoncées.

2. Les Instructions générales – Services de construction – Exigences relatives à la garantie de soumission R2710T sont incorporées par renvoi et reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide des CCUA est disponible sur le site Web de TPSGC : <https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R>

Toute référence au ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux sera supprimée et remplacée par le ministre de l'Environnement et du Changement climatique aux fins de l'Agence Parcs Canada. Toute référence au ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux sera supprimée et remplacée par l'Agence Parcs Canada.

### **IP02 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PENDANT L'APPEL D'OFFRES**

1. Toute demande de renseignements sur l'appel d'offres doit être présentée par écrit à l'agent d'approvisionnement dont le nom figure à l'Appel d'offres – Page 1 à l'adresse courriel [jennifer.maheu@canada.ca](mailto:jennifer.maheu@canada.ca). À l'exception de l'approbation de matériaux de remplacement, comme cela est décrit à l'IG15 de la R2710T toutes les autres demandes de renseignements devraient être reçues au moins cinq (5) jours ouvrables avant la date de clôture de l'invitation afin de laisser suffisamment de temps pour y répondre. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après cette date, il est possible qu'on ne puisse y répondre.
2. Pour assurer la cohérence et la qualité de l'information fournie aux soumissionnaires, APC examinera le contenu de la demande de renseignements et décidera s'il convient ou non de publier une modification.
3. Toutes les demandes de renseignements et autres communications envoyées avant la clôture de l'appel d'offres doivent être adressées UNIQUEMENT à l'agent(e) d'approvisionnement dont le nom figure à l'Appel d'offres – Page 1. Le défaut de se conformer à cette exigence pourrait avoir pour conséquence que la soumission soit déclarée non recevable.

### **IP03 VISITE DES LIEUX**

Il n'y a aucune visite des lieux prévue pour le présent besoin.

### **IP04 RÉVISION DES SOUMISSIONS**

Une soumission peut être révisée par lettre ou par télécopie conformément à l'IG10 de la R2710T. Le numéro du télécopieur pour la réception de révisions est le 866-246-6893.

### **IP05 RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES**

1. Un dépouillement public des soumissions aura lieu au bureau désigné sur la page frontispice « Appel d'offres » pour la réception des soumissions, peu de temps après l'heure indiquée pour la clôture des soumissions.

2. Après la date de clôture pour la réception des soumissions, on peut demander les résultats de l'appel d'offres par courrier électronique à [jennifer.maheu@canada.ca](mailto:jennifer.maheu@canada.ca) ou en appelant le numéro de téléphone 587-432-8458.

## **IP06 FONDS INSUFFISANTS**

- 1) Si la soumission conforme la plus basse dépasse le montant des fonds alloués par le Canada pour les travaux à exécuter pendant la phase de construction
- a) de 15 % ou moins, le Canada pourra décider d'appliquer l'une des mesures suivantes :
- (i) annuler l'appel d'offres;
  - (ii) obtenir des fonds supplémentaires et, sous réserve des dispositions de l'IG11 des Instructions générales aux soumissionnaires, attribuer le contrat au soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse;
  - (iii) réexaminer la portée des travaux en conséquence et négocier une réduction équivalente sur le prix offert auprès du soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse.
- b) de plus de 15 %, le Canada pourra décider d'appliquer l'une des mesures suivantes :
- (i) annuler l'appel d'offres;
  - (ii) obtenir des fonds supplémentaires et, sous réserve des dispositions de l'IG11 des Instructions générales aux soumissionnaires, attribuer le contrat au soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse;
  - (iii) réexaminer la portée des travaux en conséquence et inviter les soumissionnaires ayant présenté une soumission conforme lors de l'appel d'offres initial à soumissionner de nouveau.
- 2) Si le Canada décide d'entamer des négociations ou de lancer un nouvel appel d'offres, en application aux sous-alinéas 1)a)(iii) ou 1)b)(iii), les soumissionnaires devront recourir aux mêmes sous-traitants et fournisseurs que dans leur offre initiale.
- 3) Si le Canada choisit de négocier une réduction du prix offert, en application au sous-alinéa 1)a)(iii), et qu'il n'arrive pas à une entente, il pourra exercer l'une des options indiquées aux sous-alinéas 1)a)(i) ou 1)a)(ii).

## **IP07 PÉRIODE DE VALIDITÉ DES SOUMISSIONS**

1. Le Canada se réserve le droit de demander une prorogation de la période de validité des soumissions comme précisé à la SA04 du Formulaire de soumission et d'acceptation. Dès réception d'un avis écrit du Canada, les soumissionnaires auront le choix d'accepter ou de refuser la prorogation proposée.
2. Si la prorogation mentionnée à l'alinéa 1 est acceptée par écrit par tous les soumissionnaires qui ont présenté une soumission, le Canada poursuivra alors sans tarder l'évaluation des soumissions et les processus d'approbation.
3. Si la prorogation mentionnée à l'alinéa 1 n'est pas acceptée par écrit par tous les soumissionnaires qui ont présenté une soumission, le Canada pourra alors, à sa seule discrétion,
- a) poursuivre l'évaluation des soumissions de ceux qui auront accepté la prorogation proposée et obtenir les approbations nécessaires; ou
  - b) annuler l'appel d'offres.
4. Les conditions exprimées dans les présentes ne limitent d'aucune façon les droits du Canada définis dans la loi ou en vertu de l'IG11 de R2710T.

## **IP08 DOCUMENTS DE CONSTRUCTION**

À l'attribution du contrat, une copie électronique ou papier des dessins signés et scellés, du devis et des modifications sera fournie à l'entrepreneur retenu. Il incombera à l'entrepreneur d'obtenir les autres exemplaires dont il peut avoir besoin et, le cas échéant, d'en assurer les coûts.

## IP09 SITES WEB

La connexion à certains des sites Web se trouvant aux documents d'appel d'offres est établie à partir d'hyperliens. La liste suivante énumère les adresses de ces sites Web.

Appendice L du Conseil du Trésor, Compagnies de cautionnement reconnues

<http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=14494&section=text#apPL>

Achats et ventes <https://achatsetventes.gc.ca/>

Sanctions économiques canadiennes <http://www.international.gc.ca/sanctions/index.aspx?lang=fra>

Rapport d'évaluation du rendement de l'entrepreneur (Formulaire PWGSC-TPSGC 2913)

<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/2913.pdf>

Cautionnement de soumission (formulaire PWGSC-TPSGC 504)

<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/504.pdf>

Cautionnement d'exécution (formulaire PWGSC-TPSGC 505)

<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/505.pdf>

Cautionnement pour le paiement de la main-d'œuvre et des matériaux (formulaire PWGSC-TPSGC 506)

<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/506.pdf>

Guide des clauses et conditions uniformisées d'achats (CCUA) <https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R>

TPSGC, Code de conduite pour l'approvisionnement <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/cndt-cndct/contexte-context-fra.html>

TPSGC, Formulaire relatifs à l'administration des contrats de construction et de services d'experts-conseils

<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/formulaires-forms-fra.html>

Formulaire de déclaration

<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/formulaire-form-fra.html>

Accords commerciaux

<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/Cadre-strat-gique-et-juridique/Accords-commerciaux>

## DOCUMENTS DU CONTRAT (DC)

1. Les documents suivants constituent le contrat :

- a. Page « Contrat » une fois signée par le Canada;
- b. Formulaire de soumission et d'acceptation et tout Appendice s'y rattachant rempli(s) en bonne et due forme;
- c. Dessins et devis ;
- d. Conditions générales et clauses :

CG1 Dispositions générales – Services de construction	R2810D	(2017-11-28);
CG2 Administration du contrat	R2820D	(2016-01-28);
CG3 Exécution et contrôle des travaux	R2830D	(2018-06-21);
CG4 Mesures de protection	R2840D	(2008-05-12);
CG5 Modalités de paiement	R2850D	(2016-01-28);
CG6 Retards et modifications des travaux	R2865D	(2016-01-28);
CG7 Défaut, suspension ou résiliation du contrat	R2870D	(2019-05-30);
CG8 Règlement des différends	R2880D	(2016-01-28);
CG9 Garantie contractuelle	R2890D	(2018-06-21);
CG10 Assurances	R2900D	(2008-05-12);
Coûts admissibles pour les modifications de contrat	R2950D	(2015-02-25);

Sous CG6.4.1 Conditions supplémentaires
- e. Toute modification émise ou toute révision de soumission recevable, reçue avant l'heure et la date déterminée pour la clôture de l'invitation;
- f. Toute modification incorporée d'un commun accord entre le Canada et l'entrepreneur avant l'acceptation de la soumission; et
- g. Toute modification aux documents du contrat qui est apportée conformément aux conditions générales.

2. Les documents identifiés par titre, numéro et date ci-dessus sont intégrés par renvoi et sont reproduits dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide des CCUA est disponible sur le site Web de TPSGC : <https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R>

Toute référence au ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux sera supprimée et remplacée par le ministre de l'Environnement et du Changement climatique aux fins de l'Agence Parcs Canada. Toute référence au ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux sera supprimée et remplacée par l'Agence Parcs Canada.

3. La langue des documents du contrat est celle du Formulaire de soumission et d'acceptation présenté.

## **CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES (CS)**

### **CS01 CONDITIONS D'ASSURANCE**

#### **1) Polices d'assurance**

- a) L'entrepreneur souscrit et maintient, à ses propres frais, les polices d'assurance conformément aux exigences de l'Attestation d'assurance. L'assurance doit être souscrite auprès d'un assureur autorisé à faire affaire au Canada.
- b) Le respect des exigences en matière d'assurance ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue. L'entrepreneur est responsable de décider si une assurance supplémentaire est nécessaire pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance supplémentaire souscrite est à la charge de l'entrepreneur ainsi que pour son bénéfice et sa protection.

#### **2) Période d'assurance**

- a) Les polices exigées à l'Attestation d'assurance doivent prendre effet le jour de l'attribution du contrat et demeurer en vigueur pendant toute la durée du contrat.
- b) Il incombe à l'entrepreneur de fournir et de maintenir la couverture pour produits/travaux complétés de sa police d'assurance responsabilité civile des entreprises, et ce pour un délai minimum de (6) six ans suivant la date du Certificat d'achèvement substantiel.

#### **3) Preuve d'assurance**

- a) Avant le début des travaux, et au plus tard trente (30) jours après l'acceptation de sa soumission, l'entrepreneur doit remettre au Canada une Attestation d'assurance sur le formulaire fourni.
- b) À la demande du Canada, l'entrepreneur doit fournir les originaux ou les copies certifiées de tous les contrats d'assurance auxquels l'entrepreneur a souscrit conformément à l'Attestation d'assurance.

#### **4) Indemnités d'assurance**

En cas de sinistre, l'entrepreneur doit faire sans délai toutes choses et exécuter tous documents requis pour le paiement de l'indemnité d'assurance.

#### **5) Franchise**

L'entrepreneur doit assumer le paiement de toutes sommes d'argent en règlement d'un sinistre, jusqu'à concurrence de la franchise.

## FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION (SA)

### SA01 IDENTIFICATION DU PROJET

#### 5P420-19-0205/A Réfection de la promenade Akamina – Parc national des Lacs-Waterton

Parcs Canada souhaite effectuer divers travaux de réfection de la chaussée entre les kilomètres 0,0 et 15,4 de la promenade Akamina mesurés depuis l'autoroute 5 près de la ville de Waterton. Les travaux comprennent le remplacement de ponceaux, le déboisement, la récupération du bois, le nettoyage des fossés, l'installation de dispositifs de retenue en bordure de chaussée, l'installation de pancartes de signalisation, l'aménagement paysager, le fraisage d'asphalte, le pavage d'asphalte, l'installation de bordures en béton et le traçage des lignes; ces travaux seront réalisés sur des sections de la chaussée et des aires d'accotement.

Consulter les dessins et le devis pour obtenir plus de détails sur les exigences de ce projet.

### SA02 NOM COMMERCIAL ET ADRESSE DU SOUMISSIONNAIRE

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Télécopieur : \_\_\_\_\_ NEA \_\_\_\_\_

Courrier électronique : \_\_\_\_\_

### SA03 OFFRE

Le soumissionnaire offre au Canada d'exécuter les travaux du projet mentionné ci-dessus, conformément aux documents de soumission pour le **MONTANT TOTAL DE LA SOUMISSION INDIQUÉ DANS L'APPENDICE 1.**

### SA04 PÉRIODE DE VALIDITÉ DES SOUMISSIONS

La soumission ne peut être retirée pour une période de trente (30) jours suivant la date de clôture de l'invitation.

### SA05 ACCEPTATION ET CONTRAT

À l'acceptation de l'offre de l'entrepreneur par le Canada, un contrat exécutoire est formé entre le Canada et l'entrepreneur. Les documents constituant le contrat sont ceux mentionnés aux Documents du contrat.

### SA06 DURÉE DES TRAVAUX

L'entrepreneur doit exécuter et achever les travaux au plus tard le **31 juillet 2020.**

### SA07 GARANTIE DE SOUMISSION

Le soumissionnaire joint à sa soumission une garantie de soumission conformément à l'IG08 – Exigences relatives à la garantie de soumission de la R2710T – Instructions générales – Services de construction – Exigences relatives à la garantie de soumission.

### SA08 SIGNATURE

\_\_\_\_\_  
Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du soumissionnaire (Tapés ou lettres moulées)

\_\_\_\_\_  
Signature

\_\_\_\_\_  
Date

**APPENDICE 1 – FORMULAIRE DE PRIX COMBINÉS (7 pages)**

- 1) Les prix unitaires seront retenus pour établir le montant total des prix calculés. Toute erreur arithmétique à cet appendice sera corrigée par le Canada.
- 2) Le Canada peut rejeter la soumission si quelconque des prix soumis ne tient pas fidèlement compte du coût de l'exécution de la partie des travaux à laquelle ce prix s'applique.

On rappelle aux soumissionnaires qu'ils sont responsables de s'assurer d'inclure dans leurs prix tous les travaux décrits dans les dessins et devis. Les prix pour les travaux qui ne sont pas pris en compte dans le tableau des prix unitaires, y compris, sans s'y limiter, la mobilisation, la démobilisation, etc. doivent être inclus dans le tableau des prix forfaitaires.

**MONTANT FORFAITAIRE**

Le montant forfaitaire désigne la partie des travaux qui est assujettie à un arrangement à prix forfaitaire.

- (a) Les travaux inclus dans le montant forfaitaire représentent tous les travaux qui ne sont pas inclus dans le tableau des prix unitaires.

Article n°	Section du devis	Catégorie de main-d'œuvre, outillage ou matériaux	Unité de mesure	Quantité	Prix total estimatif (taxes en sus)
1	01 71 13	Mobilisation et démobilisation	Montant forfaitaire		\$
2	01 55 26	Gestion de la circulation	Montant forfaitaire		\$
3	01 21 00	Coûts principaux	Montant forfaitaire		500,00 \$
<b>MONTANT FORFAITAIRE (MF)</b> <b>Taxes applicables en sus</b>					<b>\$</b>

**TABLEAU DES PRIX UNITAIRES**

Le tableau des prix unitaires désigne la partie des travaux qui est assujettie à un arrangement à prix unitaires.

- a) Les travaux faisant partie de chaque article sont tels que décrits aux sections du devis en référence.
- b) Le prix unitaire ne doit pas inclure de montants pour des travaux qui ne sont pas inclus aux articles de prix unitaires.

Article n°	Section du devis	Catégorie de main-d'œuvre, outillage ou matériaux	Unité de mesure	Quantité estimative	Prix unitaire (taxes en sus)	Prix total estimatif (taxes en sus)
1	02 41 13.14	<b>Enlèvement du revêtement bitumineux</b>				
		a) Fraisage à froid de revêtement bitumineux (profondeur de 20 mm)	m <sup>2</sup>	2,100		
		b) Fraisage à froid de revêtement bitumineux (profondeur de 40 mm)	m <sup>2</sup>	3,300		
		c) Fraisage à froid de revêtement bitumineux (profondeur de 50 mm)	m <sup>2</sup>	900		
		d) Enlèvement et élimination de revêtement bitumineux	m <sup>2</sup>	9,730		
		e) Découpe à la scie	m	4,090		
2	31 11 00	<b>Défrichage et récupération du bois</b>	ha	24.0		

Article n°	Section du devis	Catégorie de main-d'œuvre, outillage ou matériaux	Unité de mesure	Quantité estimative	Prix unitaire (taxes en sus)	Prix total estimatif (taxes en sus)
3	31 24 13 31 32 19.16	<b>Remblais routiers</b>				
		a) Travaux d'excavation ordinaires	m <sup>3</sup>	8,100		
		b) Déblais de roc – haute qualité	m <sup>3</sup>	560		
		c) Excavation de matériaux d'emprunt	m <sup>3</sup>	1,050		
		d) Excavation dans un chenal	m <sup>3</sup>	5,360		
		e) Amélioration du talus du remblai	m	1,100		
		f) Déblais excavés	m <sup>3</sup>	5,410		
		g) Géotextile filtrant tissé de classe 2 – Fourniture et installation	m <sup>2</sup>	2,620		
4	31 22 16.16	<b>Préparation de la couche de forme</b>				
		a) Préparer la couche de forme sur une profondeur d'au moins 150 mm.	m <sup>2</sup>	23,770		
5	31 22 16	<b>Nettoyage et remise en état des fossés</b>	m	5,000		
6	32 11 23 32 15 40	<b>Chargement, transport, mise en place et compactage des matériaux granulaires</b>				
		a) Couche de base granulaire de désignation 2, catégorie 25	t	18,800		
		b) Revêtement granulaire de désignation 4, catégorie 20 (profondeur de 100 mm)	t	320		
7	32 12 16	<b>Revêtement en béton bitumineux (EPS)</b>				
		a) Liant bitumineux de type M1 PG 52-34 selon AT (y compris le remplissage des éléments fraisés)	t	18,810		
		b) Liant bitumineux de type M1 PG 52-34 selon AT (début de sentiers, aires de fréquentation diurne)	t	4,020		
8	32 17 23	<b>Marquage de la chaussée</b>				
		a) Lignes routières – Fournir la peinture et peindre (lignes de voies jaunes)	km	15		
		b) Lignes routières – Fournir la peinture et peindre (lignes de voies blanches)	m	80		
		c) Marquage de chaussée – Flèches	chaque	6		
		d) Marquage de chaussée – Traverse piétonnière	chaque	3		
		e) Marquage de chaussée – Aire enclavée	chaque	3		
f) Lignes de stationnement – Fournir la peinture et peindre (blanches)	m	1,340				

Article n°	Section du devis	Catégorie de main-d'œuvre, outillage ou matériaux	Unité de mesure	Quantité estimative	Prix unitaire (taxes en sus)	Prix total estimatif (taxes en sus)
9	34 71 13.25	<b>Dispositifs de retenue en bordure de chaussée</b>				
		a) Glissières en profilés en W – Fournir et installer (Nu-Guard 31)	m	4,100		
		b) Glissières en profilés en W – Enlever et éliminer	m	5,110		
		c) Dispositifs d'extrémité (SoftStop TL-3) – Fournir et installer	chaque	23		
10	33 44 00 31 37 00	<b>Drainage</b>				
		a) Bouche d'égout – Ajustement	chaque	2		
		b) Barrages de correction en pierre	chaque	10		
11	33 42 13	<b>Ponceaux</b>				
		a) Ponceaux – Enlever et éliminer (< 800 mm)	m	415		
		b) Ponceaux – Enlever et éliminer (=> 800 mm)	m	29		
		c) Ponceaux – Fournir et installer (400 mm de dia. en tôle d'acier ondulée)	m	16		
		d) Ponceaux – Fournir et installer (500 mm de dia. en tôle d'acier ondulée)	m	13		
		e) Ponceaux – Fournir et installer (600 mm de dia. en tôle d'acier ondulée)	m	391		
		f) Ponceaux – Fournir et installer (800 mm de dia. en tôle d'acier ondulée)	m	88		
		g) Ponceaux – Fournir et installer (1 000 mm de dia. en tôle d'acier ondulée)	m	77		
		h) Murs de tête coulés en place – Fournir et installer	chaque	2		
		i) Pièges à débris	chaque	5		
12	31 37 00	<b>Perré de catégorie 1</b>	m <sup>3</sup>	10		
13	10 14 53	<b>Signalisation routière</b>				
		a) Enlèvement et élimination des panneaux de signalisation existants à un poteau	chaque	117		
		b) Enlèvement et élimination des panneaux de signalisation existants à deux poteaux	chaque	9		
		c) Fourniture et installation des poteaux (100 mm x 150 mm)	chaque	120		
		d) Base en béton – Fournir et installer	chaque	46		
		e) Fourniture et installation de poteaux en acier absorbant les chocs – W 150 x 14	chaque	46		
		f) Fourniture de panneaux en aluminium	m <sup>2</sup>	22.1		

Article n°	Section du devis	Catégorie de main-d'œuvre, outillage ou matériaux	Unité de mesure	Quantité estimative	Prix unitaire (taxes en sus)	Prix total estimatif (taxes en sus)
		g) Fourniture de panneaux ASTM-D4956 pour type IX/XI.	m <sup>2</sup>	34.4		
		h) Installation des panneaux – Moins de 1 m <sup>2</sup>	chaque	184		
		i) Installation des panneaux – de 1 m <sup>2</sup> à 3 m <sup>2</sup>	chaque	16		
		j) Installation des panneaux – Plus de 3 m <sup>2</sup>	chaque	9		
		<b>Bordures et terre-pleins en béton</b>				
14	32 16 00	a) Enlèvement et élimination de bordures en béton	m	50		
		b) Bordures de béton – Fournir et installer	m	50		
		c) Terre-pleins de béton massifs	m <sup>2</sup>	50		
		<b>Aménagement paysager</b>				
15	32 91 19.13 32 92 19.16 32 93 10	a) Mise en place de terre végétale	m <sup>2</sup>	2,400		
		b) Ensemencement	m <sup>2</sup>	2,300		
		c) Préparation de plates-bandes	m <sup>2</sup>	40		
		d) Paillis de plate-bande	m <sup>2</sup>	40		
16	32 17 13.19	<b>Bordures de stationnement en béton standard</b>	chaque	161		
		<b>Mobilier extérieur</b>				
17	32 33 00	a) Relocalisation des poubelles existantes	chaque	7		
		b) Rochers de terrain de stationnement – Fournir et installer	chaque	131		
18	34 71 13.21	<b>Poteaux indicateurs flexibles ou délinéateurs</b>	chaque	62		
		<b>Enlèvement du revêtement bitumineux</b>				
19	02 41 13.14	a) Enlèvement et élimination de revêtement bitumineux	m <sup>2</sup>	1,250		
		b) Découpe à la scie	m	20		
20	31 11 00	<b>Défrichage et récupération du bois</b>	ha	0.3		
		<b>Remblais routiers</b>				
21	31 32 19.16 31 24 13	a) Travaux d'excavation ordinaires	m <sup>3</sup>	710		
		b) Excavation dans un chenal	m <sup>2</sup>	20		
		c) Géotextile filtrant tissé de classe 2 – Fournir et installer	m <sup>2</sup>	2,420		
22	31 22 16.16	<b>Préparation de la couche de forme</b>				

Article n°	Section du devis	Catégorie de main-d'œuvre, outillage ou matériaux	Unité de mesure	Quantité estimative	Prix unitaire (taxes en sus)	Prix total estimatif (taxes en sus)
		a) Préparer la couche de forme sur une profondeur d'au moins 150 mm.	m <sup>2</sup>	950		
23	32 11 23	<b>Chargement, transport, mise en place et compactage des matériaux granulaires</b>				
		a) Couche de base granulaire de désignation 2, catégorie 25	t	1,720		
24	32 12 16	<b>Revêtement de béton bitumineux (EPS)</b>				
		a) Liant bitumineux de type M1 PG 52-34 selon AT (début de sentiers, aires de fréquentation diurne)	t	700		
25	32 17 23	<b>Marquage de la chaussée</b>				
		a) Marquage de chaussée – Flèches	chaque	2		
		b) Lignes de stationnement – Fournir la peinture et peindre (blanches)	m	370		
26	33 42 13	<b>Ponceaux</b>				
		a) Ponceaux – Fournir et installer (400 mm de dia. en tôle d'acier ondulée)	m	10		
27	32 91 19.13 32 92 19.16	<b>Aménagement paysager</b>				
		a) Mise en place de terre végétale	m <sup>2</sup>	680		
		b) Ensemencement	m <sup>2</sup>	630		
28	32 17 13.19	<b>Bordures de stationnement en béton standard</b>	chaque	26		
29	02 41 13.14	<b>Enlèvement du revêtement bitumineux</b>				
		a) Enlèvement et élimination de revêtement bitumineux	m <sup>2</sup>	1,440		
		b) Découpe à la scie	m	20		
30	31 11 00	<b>Défrichage et récupération du bois</b>	ha	0.7		
31	31 24 13	<b>Remblais routiers</b>				
		a) Travaux d'excavation ordinaires	m <sup>3</sup>	2,560		
		b) Excavation dans un chenal	m <sup>3</sup>	135		
32	31 22 16.16	<b>Préparation de la couche de forme</b>				
		a) Préparer la couche de forme sur une profondeur d'au moins 150 mm.	m <sup>2</sup>	5,500		
33	32 11 23 32 15 40	<b>Chargement, transport, mise en place et compactage des matériaux granulaires</b>				
		a) Couche de base granulaire de désignation 2, catégorie 25	t	1,670		

Article n°	Section du devis	Catégorie de main-d'œuvre, outillage ou matériaux	Unité de mesure	Quantité estimative	Prix unitaire (taxes en sus)	Prix total estimatif (taxes en sus)
		b) Revêtement granulaire de désignation 4, catégorie 20 (profondeur de 100 mm)	t	630		
		<b>Revêtement en béton bitumineux (EPS)</b>				
34	32 12 16	a) Liant bitumineux de type M1 PG 52-34 selon AT (début de sentiers, aires de fréquentation diurne)	t	700		
		<b>Drainage</b>				
		a) Bouche d'égout – Fournir et installer	chaque	1		
35	33 44 00	b) Conduite d'amenée en P.V.C. pour bouche d'égout – Fournir et installer (300 mm de dia.)	m	55		
		c) Dispositifs d'extrémité en P.V.C. – Fournir et installer	chaque	2		
		<b>Ponceaux</b>				
		a) Ponceaux – Enlever et éliminer (< 800 mm)	m	24		
36	33 42 13	b) Ponceaux – Fournir et installer (600 mm de dia. en tôle d'acier ondulée)	m	12		
		c) Pièges à débris	chaque	2		
		<b>Signalisation routière</b>				
		a) Enlèvement et remise en place ou élimination des panneaux de signalisation	chaque	6		
37	10 14 53	b) Fourniture et installation de poteaux (100 mm x 150 mm)	chaque	10		
		c) Fourniture de panneaux en aluminium	m <sup>2</sup>	3.2		
		d) Installation de panneaux – Moins de 1 m <sup>2</sup>	chaque	12		
		<b>Aménagement paysager</b>				
		a) Mise en place de terre végétale	m <sup>2</sup>	1,220		
		b) Ensemencement	m <sup>2</sup>	1,260		
		c) Préparation de plates-bandes	m <sup>2</sup>	740		
38	32 91 19.13 32 92 19.16 32 93 10	d) Paillis de plate-bande	m <sup>2</sup>	740		
		e) Pin tordu latifolié – Fournir et installer	chaque	12		
		f) Douglas vert – Fournir et installer	chaque	16		
		g) Peuplier faux-tremble – Fournir et installer	chaque	9		
		h) Shépherdie du Canada	chaque	60		

Article n°	Section du devis	Catégorie de main-d'œuvre, outillage ou matériaux	Unité de mesure	Quantité estimative	Prix unitaire (taxes en sus)	Prix total estimatif (taxes en sus)
		i) Symphorine de l'Ouest	chaque	62		
		j) Potentille frutescente	chaque	53		
		k) Genévrier commun	chaque	110		
		l) Rosier aciculaire	chaque	94		
<b>TOTAL DES PRIX CALCULÉS (TPC)</b> Excluant les taxes applicables						\$ _____

<b>MONTANT TOTAL DE LA SOUMISSION (MF +TPC)</b> Excluant les taxes applicables	
---	--



**ANNEXE A – ATTESTATION D'ASSURANCE** (n'est pas requise lors du dépôt de soumission)



Travaux publics et  
Services gouvernementaux  
Canada

Public Works and  
Government Services  
Canada

**ATTESTATION D'ASSURANCE**

Page 1 de 2

Description et emplacement des travaux	N° de contrat
	N° de projet

Nom de l'assureur, du courtier ou de l'agent postal	Adresse (N° rue)	Ville	Province	Code
---	------------------	-------	----------	------

Nom de l'assuré (Entrepreneur) postal	Adresse (N° rue)	Ville	Province	Code
---------------------------------------	------------------	-------	----------	------

Assuré additionnel  
**Sa Majesté la Reine du chef du Canada représentée par le ministre de l'Environnement, agissant pour le compte de l'Agence Parcs Canada.**

Genre d'assurance	Compagnie et N° de la police	Date d'effet J / M / A	Date d'expiration J / M / A	Plafonds de garantie		
				Par sinistre	Global général annuel	Global – Risque après travaux
<b>Responsabilité civile des entreprises</b>						
<b>Responsabilité complémentaire/exc édentaire.</b>				\$	\$	\$
				\$	\$	\$

J'atteste que les polices ci-dessus ont été émises par des assureurs dans le cadre de leurs activités d'assurance au Canada et que ces polices sont présentement en vigueur, comprennent les garanties et dispositions applicables de la page 2 de l'Attestation d'assurance, incluant le préavis d'annulation ou de réduction de garantie.

Nom de la personne autorisée à signer au nom de(s) l'assureur(s) (Cadre, agent, courtier)

Numéro de téléphone

Signature

Date J / M / A

### Généralités

Les polices exigées à la page 1 de l'Attestation d'assurance doivent être en vigueur et doivent inclure les garanties énumérées sous le genre d'assurance correspondant de cette page-ci.

Les polices doivent assurer l'entrepreneur et doivent inclure, en tant qu'assuré additionnel, Sa Majesté la Reine du chef du Canada représentée par le ministre de l'Environnement, agissant pour le compte de l'Agence Parcs Canada

La police d'assurance doit comprendre un avenant prévoyant un préavis écrit d'au moins trente (30) jours en cas d'annulation de l'assurance ou de toute réduction de la garantie d'assurance.

Sans augmenter la limite de responsabilité, la police doit couvrir toutes les parties assurées dans la pleine mesure de la couverture prévue. De plus, la police doit s'appliquer à chaque assuré de la même manière et dans la même mesure que si une police distincte avait été émise à chacun d'eux.

### Responsabilité civile des entreprises

La garantie d'assurance fournie ne doit pas être substantiellement inférieure à la garantie fournie par la dernière publication du formulaire BAC 2100.

La police doit inclure ou avoir un avenant pour l'inclusion d'une garantie pour les risques et dangers suivants si les travaux y sont assujettis :

- a) Dynamitage.
- b) Battage de pieux et travaux de caisson.
- c) Reprise en sous-cœuvres.
- d) Enlèvement ou affaiblissement d'un support soutenant toute structure ou tout terrain, que ce support soit naturel ou non, si le travail est exécuté par l'entrepreneur assuré.

La police doit comporter :

- a) un « Plafond par sinistre » d'au moins **5 000 000 \$**;
- b) un « Plafond global général » d'au moins **10 000 000 \$** par année d'assurance, si le contrat d'assurance est assujetti à une telle limite.
- c) un « Plafond pour risque produit/après travaux » d'au moins **5 000 000 \$**.

Une assurance responsabilité complémentaire ou excédentaire peut être utilisée pour atteindre les plafonds obligatoires.

## ANNEXE B – FORMULAIRE D'ATTESTATION

### Attestation et preuve de conformité aux exigences en matière de santé et sécurité au travail (SST)

***Le formulaire suivant doit être rempli et signé avant le début des travaux sur les lieux gérés par Parcs Canada.***

**Les entrepreneurs devront remplir ce formulaire à la satisfaction de Parcs Canada pour avoir accès aux lieux de travail.**

Parcs Canada considère que les textes législatifs fédéraux régissant la santé et la sécurité au travail lui imposent certaines responsabilités en tant que propriétaire de lieux de travail. Pour être en mesure d'assumer ces responsabilités, Parcs Canada met en œuvre un régime de sécurité à l'intention des entrepreneurs qui exécutent des travaux sur ses lieux de travail, afin qu'ils assument bien les rôles et les responsabilités qui leur incombent en vertu de la partie II du *Code canadien du travail* et du *Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail*.

Autorité responsable/chef de projet de Parcs Canada	Adresse	Coordonnées
Gestionnaire de projet/autorité contractante (supprimer la mention inutile)		
Entrepreneur principal		
Sous-traitant(s) (ajouter des lignes au besoin)		

Lieu(x) des travaux

Description générale des travaux à exécuter

Répondre par « Oui » aux énoncés qui s'appliquent à la situation.

	Une réunion a été organisée pour discuter des risques et de l'accès au lieu de travail; tous les risques connus et prévisibles ont été signalés à l'entrepreneur et à ses sous-traitants.
	L'entrepreneur et ses sous-traitants respecteront tous les textes législatifs fédéraux et provinciaux/territoriaux, ainsi que les politiques et procédures de Parcs Canada qui s'appliquent à la santé et la sécurité au travail.
	L'entrepreneur et ses sous-traitants fourniront tout le matériel de sécurité ainsi que tous les équipements, dispositifs et vêtements de protection exigés.
	L'entrepreneur et ses sous-traitants verront à ce que leurs employés connaissent bien tout le matériel de sécurité ainsi que tous les équipements, dispositifs et vêtements de protection exigés, et qu'ils les utilisent en tout temps.
	L'entrepreneur et ses sous-traitants verront à ce que leurs activités ne mettent pas en danger la santé et la sécurité des employés de Parcs Canada.
	L'entrepreneur/le sous-traitant a inspecté le chantier et a effectué une évaluation des risques; il a mis en place un plan de santé et sécurité qu'il a porté à la connaissance de ses employés avant le début des travaux.
	Lorsque l'entrepreneur ou un sous-traitant entreposera, manipulera ou utilisera des substances dangereuses sur le lieu de travail, il placera des panneaux d'avertissement aux points d'accès afin d'avertir les personnes concernées de la présence de ces substances et de leur communiquer les précautions à prendre pour éviter ou limiter les risques de blessure ou d'accident mortel.
	L'entrepreneur et ses sous-traitants verront à ce que leurs employés connaissent toutes les procédures d'urgence en vigueur dans le lieu de travail.

Je soussigné, \_\_\_\_\_ (entrepreneur), atteste que j'ai lu, que je comprends et que moi-même, de même que mon entreprise, mes employés et tous mes sous-traitants, respecterons les exigences exposées dans le présent document et les conditions du contrat.

Nom \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_

Date \_\_\_\_\_